

## PREINSCRIPTION

Votre enfant souhaite fréquenter le centre de loisirs pendant les prochaines vacances vous devez le préinscrire avant le

**SAMEDI 8 OCTOBRE 2011**

Retournez dans les délais la fiche de préinscription (une par enfant) accompagnée du règlement, à l'hôtel de ville ou dans votre mairie ou antenne de mairie de quartier.

Au-delà de ces dates, les demandes seront notées sur une **liste d'attente** et traitées le lundi 24 octobre.

**Votre enfant va au centre de loisirs pour la première fois et / ou son dossier n'a pas été renouvelé pour cette rentrée scolaire**, vous devez vous déplacer et présenter la carte de quotient familial délivrée par le CCAS et le carnet de vaccination

### SITUATIONS PARTICULIERES :

Des **situations de santé** doivent être identifiées avant l'accueil de votre enfant (régimes médicaux, allergies, ...). A la suite d'un entretien, elles feront l'objet d'un protocole d'accueil individualisé.

Sous certaines conditions le service municipal de l'enfance favorise l'accueil d'enfant en situation de **handicap**. Une rencontre avec les parents déterminera les conditions optimales de l'accueil ainsi qu'un protocole d'accueil

**PAIEMENT** : Toute inscription sera réglée, en espèces, chèques vacances, chèque bancaire à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou accompagnée d'une attestation de prise en charge (employeur, services sociaux...).

**Une inscription sans paiement** ou attestation de prise en charge ne sera pas prise en compte et **vous sera retournée**.



**ANNULATION**: L'annulation partielle ou totale sera étudiée sur demande écrite, **si cette annulation est supérieure à trois jours** et si elle est faite avant le vendredi 21 octobre.

En revanche toute demande pendant le séjour sera refusée, aucun remboursement ne sera effectué.



**ABSENCE** maladie pendant la période de vacances : Sur présentation d'un justificatif médical présenté au plus tard **le 10 novembre 2011**, les jours non fréquentés seront remboursés **si l'absence est supérieure à trois jours**.

**REMBOURSEMENT**: Les remboursements se feront auprès de la trésorerie municipale qui vous informera après traitement de votre demande (délai minimum de deux mois après la période de vacances). Vous êtes invités à joindre un RIB à toute demande de remboursement.

**COMMENT VOUS JOINDRE ?** : Nous attirons votre attention sur la mise à jour de vos **coordonnées téléphoniques** et vous invitons à donner celles d'une personne à prévenir et / ou **autorisée** à prendre votre enfant en cas d'empêchement.

## FONCTIONNEMENT

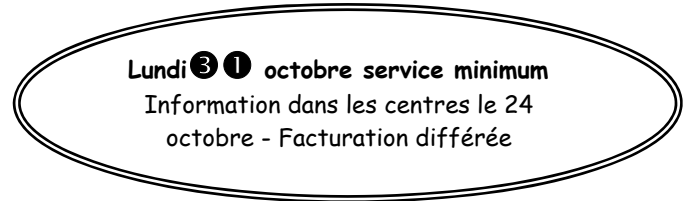
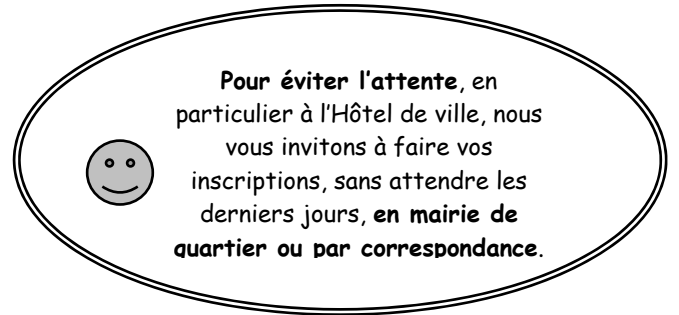
L'inscription au centre de loisirs est possible à la journée ou à la demi-journée, aux enfants de 2 à 12 ans (jusqu'à la date anniversaire des 13 ans), nanterriens et scolarisés.

**Inscription en demi journée** : Pour les enfants d'âge maternel qui fréquenteraient à la demi journée nous recommandons une présence le matin. Pour tous, il appartient aux parents de contacter le directeur du centre de loisirs pour préciser l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant, entre 11h45 et 13h30.

**Activités et projets d'animation**: Les directeurs sont à votre disposition pour répondre à vos questions, faire visiter le centre, présenter le projet pédagogique en particulier. Ils aborderont les questions d'encadrement des enfants, des temps de repos, des repas, des activités particulières à l'été, des sorties, des activités nautiques....

Les projets des équipes d'animation sont mis en œuvre en fonction : de l'âge des enfants accueillis, des équipements municipaux proches, des compétences particulières des animateurs.

Pour pratiquer certaines activités sportives, un **certificat médical** sera exigé par le directeur.



**Accident ou problème de santé:** Si l'état de votre enfant nécessite l'intervention d'un médecin, le directeur du centre de loisirs ou son représentant joint le 15/ SAMU. Le médecin coordinateur selon les symptômes indiqués décide l'intervention des pompiers ou d'un médecin ou juge que l'état de l'enfant peut attendre un accompagnement familial.

Le directeur informe la famille des décisions prises, il est habilité à demander qu'un parent prenne en charge l'enfant.

Lorsque le centre de loisirs n'est pas implanté dans votre quartier, les enfants sont accompagnés en autocar, le départ du lieu d'accueil est prévu à 9h et le retour à 17h30.

Dans ce cas la fréquentation à la demi-journée n'est possible que si vous accompagnez votre enfant au centre de loisirs.

## AFFECTATION PREVISIONNELLE DES ENFANTS

Les centres sont ouverts de 8h à 18h30, du lundi au vendredi, vérifiez les accueils ouverts ou fermés pour cette période

Votre enfant est scolarisé à l'école	Enfant scolarisé en MATERNEL		Enfant scolarisé en ELEMENTAIRE			
	Vous l'accompagnerez le matin à l'accueil	Il passera la journée au centre	CP et CE1		CE2 à 12 ans	
			Vous l'accompagnerez le matin à l'accueil	Il passera la journée au centre	Vous l'accompagnerez le matin à l'accueil	Il passera la journée au centre
H. BALZAC	BALZAC	ANATOLE FRANCE	BIZIS	P. FRANCAISES	BIZIS	BIZIS
F. BLOCH	LANGEVIN	LANGEVIN				
D. CASANOVA	CASANOVA - LILAS	CASANOVA - LILAS				
CENTRE			GAVROCHES	GAVROCHES	GAVROCHES	GAVROCHES
E. COTTON	COTTON/VOLTAIRE	COTTON/VOLTAIRE				
J. CURIE	LA BOULE	LA BOULE	CURIE / BIZIS	P. FRANCAISES	CURIE / BIZIS	BIZIS
J. DECOUR	DECOUR	Petit : Robespierre Moyen Grand : Etang	ETANG	ETANG	FONTENELLES	FONTENELLES
J. FERRY	PREVERT / FERRY	PREVERT / FERRY	HAUTS GIBETS 2 novembre Damades	HAUTS GIBETS 2 novembre Damades	DAMADES	DAMADES
A. FRANCE	ANATOLE FRANCE	ANATOLE FRANCE	BIZIS / PROVINCES	P. FRANCAISES	BIZIS / PROVINCES	BIZIS
V. HUGO	BALZAC	ANATOLE FRANCE				
M. GORKI	TRIOLET	Petit Moyen : Néruda Grand : Petit Nanterre	TRIOLET	PETIT NANTERRE	GORKI / FONTENELLES	FONTENELLES
JOINVILLE	ROUGET de LISLE	ROUGET de LISLE	ROUGET de LISLE	ROUGET de LISLE	ROUGET de LISLE	Maison du C de l'Ile
J LA FONTAINE	PAQUERETTES	Petit Moyen : Pâquerettes Grand : Anatole France	M. ENFANCE	M. ENFANCE	M. ENFANCE	M. ENFANCE
P. LANGEVIN	LANGEVIN	LANGEVIN	GAVROCHES	GAVROCHES	GAVROCHES	GAVROCHES
MOULIN	MOULIN	MOULIN				
N. NERUDA	NERUDA	NERUDA	NERUDA	PETIT NANTERRE	NERUDA	FONTENELLES
PAQUERETTES	PAQUERETTES	Petit Moyen : Pâquerettes Grand : Anatole France	M. ENFANCE	M. ENFANCE	M. ENFANCE	M. ENFANCE
P. PICASSO	Petit : Robespierre Moyen Grand : Etang	Petit : Robespierre Moyen Grand : Etang	ETANG	ETANG	FONTENELLES	FONTENELLES
P. PREVERT	PREVERT / FERRY	PREVERT / FERRY				
P. FRANCAISES	BALZAC ou ANATOLE	ANATOLE FRANCE	P. FRANCAISES	P. FRANCAISES	P. FRANCAISES / BIZIS	BIZIS
M. ROBESPIERRE	Petit : Robespierre Moyen Grand : Etang	Petit : Robespierre Moyen Grand : Etang	ETANG	ETANG	FONTENELLES	FONTENELLES
R. ROLLAND	R ROLLAND	MOULIN	RIOU	RIOU	RIOU	RIOU
J SOUFFLOT	BALZAC ou ANATOLE	ANATOLE FRANCE				
E. TRIOLET	TRIOLET	Petit Moyen : Néruda Grand : Petit Nanterre	TRIOLET	PETIT NANTERRE	GORKI / FONTENELLES	FONTENELLES
VOLTAIRE			WALLON	ROUGET de LISLE	Maison du Chemin de l'Ile	Maison du C de l'Ile
H. WALLON	WALLON	Petit Moyen : Wallon Grand : Rouget de Lisle	WALLON	ROUGET de LISLE	Maison du Chemin de l'Ile	Maison du C de l'Ile

**Le service enfance en partenariat avec des services municipaux et des associations propose d'autres actions :**

**Ludoparc** (quartier du Parc) - pour les 6 / 12 ans - tél. : 01.47.17.05.43

**Planète jeune** (quartier du Petit Nanterre) - pour les 8 / 12 ans - tél. : 01.47.81.47.74

**Pole animation** - inscription au Palais des sports - pour les 10 / 14 ans - tél. : 01.41.37.19.00

Les familles qui rencontreraient des difficultés particulières sont invitées à signaler par écrit leur demande. Un examen sera effectué par la direction du service - **Pour tous renseignements : 3992**

### CENTRE DE LOISIRS Vacances de NOEL:

Les inscriptions débuteront le 14 novembre et se termineront le 26 novembre 2011

### CENTRE DE VACANCES HIVER et PRINTEMPS 2012

La diffusion de la plaquette de présentation des séjours est prévue pendant les vacances d'automne

Les réservations devraient commencer la première semaine de novembre